

IAE DE NICE
Master 1 FINANCE - COMPTABILITÉ

INTITULE DU COURS : ► FISCALITE DES ENTREPRISES

RESPONSABLE : ► ALAIN BARALE

FONCTION : ► CHARGE DE COURS - EXPERT COMPTABLE

ECTS* : ► 2

VOLUME HORAIRE : ► 20 heures

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS GENERAUX DU COURS ET DES TRAVAUX DIRIGES

- Introduire la fiscalité des affaires
- Étudier la fiscalité des entreprises dans ses différentes formes juridiques (entreprises individuelles, sociétés de personnes, sociétés de capitaux)
- Examiner quelques approches fiscales pratiques du monde des affaires, au travers de mémoires présentés par les étudiants lors des séances de cours.

THEMES DES SEANCES

- La fiscalité de la personne physique et le départ dans la vie professionnelle
- Les bénéfices des entreprises relevant de la fiscalité des ménages : l'impôt sur le revenu (assujettis, caractères généraux du revenu imposable, assiette, globalisation), l'imposition du patrimoine (sur la détention, sur l'acquisition, sur la cession), vus au travers de la vie professionnelle et de l'évolution d'un créateur d'entreprise.
- L'imposition des bénéfices des sociétés : l'impôt sur les sociétés
- Les opérations de LBO – Les diverses opérations fiscales qui émaillent la vie de l'entreprise au cours de son développement jusqu'à sa vente ou sa restructuration fiscale

MODE D'EVALUATION

- CONTROLE CONTINU

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES BASIQUES

- MAURICE COZIAN, FLORENCE DEBOISSY, « PRECIS DE FISCALITE DES ENTREPRISES », LITEC, 2014/2015, AOUT 2014
- MEMENTO PRATIQUE FRANCIS LEFEBVRE « FISCAL », 2014
- SUR INTERNET : BOFIP (SITE DE L'ADMINISTRATION FISCALE EN ACCES GRATUIT)

* European Credit Transfert System